



## FICHE 4.3

### Les arrêts de bus | Arrêts sur îlots



#### PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

- Largeur minimale de l'îlot:**
- 2,60 m.
- Longueur de l'îlot:**
- variable selon le modèle de bus (articulé ou simple).
- Arrêt en saillie:**
- 16 cm par rapport à la voirie.
- Aire de manœuvre:**
- 1,50 m au pied du plateau de déchargement.
- Dévers:**
- 2 % maximum.
- Libre passage:**
- minimum 1,20 m au niveau des deux vitres de l'abribus;
  - aires de manœuvres de 1,50 m de part et d'autre.
- Plan incliné:**
- pente conforme aux normes du CWATUP;
  - aires de manœuvres de 1,50 m en haut et en bas.
- Dalles striées:**
- 60 cm de large;
  - placées dans l'axe de la porte d'entrée avant du bus;
  - installées sur toute la largeur de l'îlot.
- Dalles d'informations:**
- 60 x 60 cm;
  - placées à hauteur de la porte avant du bus;
  - distance du bord extérieur de la bordure entre 30 et 60 cm.
- Barrières conformes:**
- cf. fiche 3.



Figure 1 : un arrêt de bus sur îlot. © SRWT

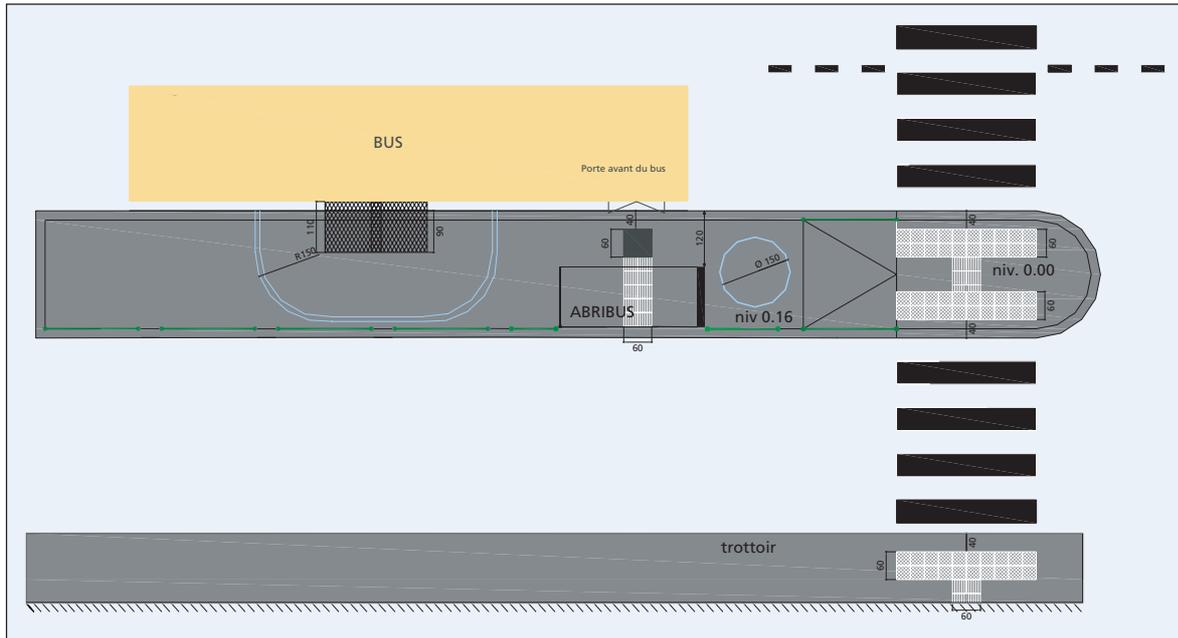


Figure 2: schéma d'un arrêt de bus sur îlot. © GAMAH